



N° 1458-2018/1-ACTS/ DFA

Date du : 28 mars 2018

Rapport de présentation

OBJET : Approbation de la révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de La Foa

PJ : un projet de délibération

Rapport et conclusion du commissaire enquêteur

Procès-verbal de la réunion du CAUPS du 22 mars 2018

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa mis en révision par délibération n° 66-2009/APS du 26 novembre 2009 a été rendu public par délibération n° 18-2017/APS du 17 février 2017 puis soumis à enquête publique du 10 avril au 2 juin 2017.

Madame DOITEAU, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable sous réserve au projet de PUD révisé. Des ajustements de zonage et de règlement ont permis de lever la plupart des réserves sans remettre en cause l'économie générale du projet.

En ce qui concerne la réserve relative à la suppression de la possibilité d'alignement des garages et carports sur voies en zones UA et UB, elle n'a été que partiellement levée. En effet, la commune a souhaité maintenir cette possibilité lorsque le terrain a plus de 20 % de pente afin de faciliter les accès aux parcelles dans de telles configurations. Concernant l'alignement donnant sur la RT, pour des raisons de sécurité, l'implantation des garages et carports à au moins 3 mètres de la limite de parcelle a été ajustée au règlement.

Afin d'examiner les modifications apportées au projet à l'issue de l'enquête publique, une réunion du comité d'études s'est tenue le 9 novembre 2017. Ce dernier a émis un avis favorable au projet de PUD modifié suite à l'enquête publique.

L'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) a également été sollicité. Ce dernier a émis un avis favorable unanime, le 22 mars 2018, au projet de délibération visant à approuver la révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de La Foa.

A la demande de la commune de La Foa, il convient désormais d'approuver la révision de son plan d'urbanisme directeur.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.